

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

23 octobre 2015

Nombre de  
Conseillers : 10

Présents : 8

Votants : 8

N° 1271/2015

**Objet :**

ACCEPTATION  
DEVIS  
COMPLEMENTAIRE  
« CREATION DE  
COLUMBARIUMS »

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés, Messieurs : VEDANI Lionel, BALOURDET Patrice.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

*A été élue secrétaire :* Madame MENISSIER Martine.

Suite à la réunion du 21 juillet dernier,

Les membres du Conseil Municipal ayant **APPROUVE** à l'unanimité la création et l'implantation d'un nouveau projet de columbarium ;

**ET AYANT DECIDÉ** à l'unanimité d'opter pour la création de deux columbariums identiques en retenant la proposition suivant le devis N° 156/7/2015 établi par l'entreprise BOITEUX, portant le montant total TTC de l'opération à 14 073.19€.

**DECIDENT CE JOUR**, d'accepter le devis n°160/7/2015 pour un montant de 2 682.00€ TTC proposant la pose et la fourniture de bordures à répartir pour les deux monuments prévus à la construction. Le montant total pour la pose des bordures s'élève donc à 5 364.00€ TTC.

Le Conseil Municipal **DECIDE**,

de rajouter au premier devis ce dernier et de demander une aide au Conseil Général de la Marne pour la réalisation de ce projet d'investissement au taux le plus large possible et charge Monsieur le Maire de signer tout document afférant à cette affaire.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 13 novembre 2015

Le Maire,

J. ROUSSINET